

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice** : 19

**Présents** : 13

**Votants** : 17

**SEANCE DU 30 OCTOBRE 2023**

**Présents :** MMES ROULET – LECERCLE – ESCOFFIER – JACQUIER – PERRET – ROCHAIX  
MM. ROCHAIX – BOUVIER – EXPOSITO – OGEZ – MACIASZCZYK – CAMPI –  
BOUGAULT

**Absents excusés :** MMES ENGELMANN – DUVAL – BONET  
MM. PIN – ROUSSEAU – CARTEREAU

**Pouvoirs :** Mme ENGELMANN donne pouvoir à Mme JACQUIER  
M. PIN donne pouvoir à M. EXPOSITO  
M. ROUSSEAU donne pouvoir à M. OGEZ  
Mme DUVAL donne pouvoir à M. BOUVIER

**Secrétaire de séance :** Eliane ROULET

**DCM 2023\_10\_41 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DU CAFE  
ASSOCIATIF DE SONNAZ**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que des habitants de la commune sont à l'origine de la création d'un café associatif depuis l'été 2023. Cette association a sollicité la commune pour obtenir un local leur permettant de recevoir du public selon un calendrier préétabli.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire indique qu'il est possible de mettre à disposition le local de l'ancien réfectoire situé dans le bâtiment Evolution, ainsi que la salle de garderie située à l'étage et, de manière ponctuelle, la grande salle d'évolution, le tout selon un calendrier prédéfini tenant compte des autres usages de ces locaux (garderie notamment). Cette mise à disposition serait à titre gracieux.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux au profit du café associatif de Sonnaz,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

Copie conforme  
Le Maire,  
Daniel ROCHAIX

